



L'INTIMITÉ ET LA LOI EN INSTITUTION SOCIALE OU MEDICO-SOCIALE

MERCREDI 1^{ER} FEVRIER 2023
DE 9:30 A 12:30

CONFERENCE EN DISTANTIEL

PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire.

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Définir la notion de vie privée et ses implications très concrètes pour les structures qui accompagnent ou hébergent des bénéficiaires (santé, sexualité, usage du téléphone portable, relations avec les familles etc.).
- ▶ Aborder la dimension de la confidentialité des informations à caractère secret et la possibilité très encadrée de les partager.
- ▶ Traiter l'intimité dans la loi en évoquant la santé, le droit aux soins et le droit de refuser les soins, la vie affective, la sexualité, etc.
- ▶ Réfléchir à un accompagnement bienveillant et respectueux des droits des personnes accueillies.

CONTENUS DE LA CONFERENCE

Il est parfois difficile de préserver l'intimité et de garantir le respect de la vie privée lors d'une prise en charge, surtout lorsqu'elle s'accompagne d'un hébergement, et qu'elle concerne une personne qui, de par sa santé, sa dépendance ou sa vulnérabilité, qu'elle soit majeure ou mineure, doit être encadrée et protégée.

Cette conférence reviendra d'abord sur le concept de personne vulnérable, pour rappeler que la vulnérabilité d'un bénéficiaire ne peut avoir le moindre effet liberticide, et que le droit au respect de la vie privée est considéré comme un droit fondamental, naturel, imprescriptible et inaliénable par le Conseil constitutionnel. Cela a conduit la Défenseure des Droits et le Défenseur des enfants à rappeler récemment, dans leur récent rapport « *La vie privée : un droit pour l'enfant* » (novembre 2022) que « *sans intimité, sans espace personnel préservé du regard d'autrui, il n'y a pas de vie privée* ». C'est évidemment tout aussi vrai pour les personnes âgées ou porteuses de handicap, et les majeurs protégés ...

Cette conférence, très largement interactive, définira également ce qu'est la vie privée, et ce que la respecter implique pour les professionnels et les structures qui les emploient. Elle abordera la confidentialité des informations à caractère secret et la possibilité très encadrée de les partager. Elle traitera de l'intimité dans la loi en évoquant la santé, le droit aux soins et le droit de refuser les soins, la vie affective et la sexualité. Elle dessinera les contours d'un accompagnement bienveillant et respectueux des droits des personnes accueillies.

V1 07.12.2022

METHODES PEDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques, interactivité, échanges sur les expériences.

INTERVENANT

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit principalement dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont *La protection de l'enfance* (Dunod, coll. aide-mémoire, 2020) et avec Mélanie Dupont, *Droit à l'usage des psychologues* (Dunod, coll. aide-mémoire, 2019), ainsi que le récent *Droit en action sociale et médicosociale* (Dunod, coll. aide-mémoire, 2021), décrit par l'éditeur comme une « véritable trousse à outils pour travailleurs sociaux et médicosociaux ».

PUBLIC DESTINATAIRE

- ▶ Acteurs de l'action sociale et médicosociale, de la santé, de la famille et de l'éducation, de l'enfance et de la petite enfance.

DUREE

- ▶ Une conférence de 3 heures de 9h30 à 12h30 en distanciel.
- ▶ Après validation de votre inscription, nous vous enverrons un lien et un code d'accès pour suivre cette conférence à distance.

LIEU

- ▶ Conférence en ligne – possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses.
- ▶ Connection avec ou sans caméra sur la plateforme Zoom.

COUT

- ▶ 40 euros.

DELAI D'ACCES

Inscription possible dans la limite des places disponibles et jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date de la conférence.

MODALITES D'EVALUATION

La dimension d'évaluation formative est présente tout au long de la conférence par les retours des participants. A l'issue de celle-ci, la dimension d'évaluation sommative est faite sous forme orale et écrite. Les participants sont invités à faire une évaluation à chaud avec l'intervenante, puis à remplir une fiche d'évaluation, qui donne lieu à une synthèse globale.

ACCESSIBILITE

La Ligue Française pour la Santé Mentale est soucieuse d'accueillir au mieux tous les publics et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap. Si vous êtes concerné, prenez attache avec notre référente Aïsha DADACHE, lfsm@orange.fr ou 01 42 66 20 70.